

DELIBERATION

OBJET : Modification des conventions de mise à disposition de personnel et de moyens entre le Département des Bouches-du-Rhône et le SMPF.

- **Vu le Code Général des Collectivités Territoriales**

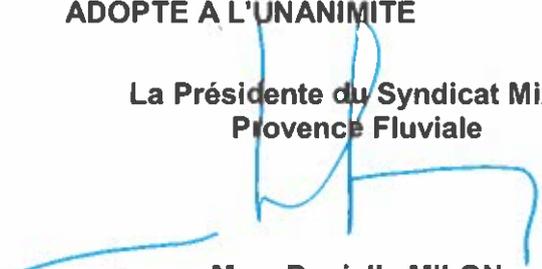
Le Comité Syndical du Syndicat Mixte Provence Fluviale, réuni en Séance Publique le 28 mars 2025, dans les locaux de l'hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

A décidé :

- d'approuver les modifications des conventions de mise à disposition de personnel et de moyens entre le Département des Bouches-du-Rhône et le SMPF par 2 avenants n°1 aux conventions existantes, signées le 17 juillet 2024,
- d'autoriser la Présidente du Syndicat Mixte à signer les documents afférents.

ADOPTE A L'UNANIMITE

**La Présidente du Syndicat Mixte
Provence Fluviale**


Mme Danielle MILON

OBJET : Modification des conventions de mise à disposition de personnel et de moyens entre le Département des Bouches-du-Rhône et le SMPF.

Le 28 mars 2025, à 14 heures 00, le Comité Syndical s'est réuni dans les locaux de l'hôtel du Département à Marseille, sous la présidence de Mme Danielle MILON, Mme Corinne CHABAUD étant secrétaire de séance et le quorum étant atteint.

PRESENTS :

Représentants du Département des Bouches-du-Rhône :

- Mme Danielle MILON (3 voix).
- Mme Corinne CHABAUD suppléante de Monsieur Didier REAULT (3 voix)
- Mme Martine AMSELLEM suppléante de Mme Mandy GRAILLON (3 voix)

Représentant de la Métropole Aix-Marseille-Provence :

- M. Martial ALVAREZ (1 voix).

Représentant de la Commune d'Arles :

- M. Pierre RAVIOL (1 voix).

Représentant de la Commune de Tarascon :

- M. Lucien LIMOUSIN (1 voix).

ETAIENT ABSENTS ET EXCUSES :

Représentants du Département des Bouches-du-Rhône :

- Mme Mandy GRAILLON
- M. Didier REAULT
- M. Eric VIDAL

Représentant de la Métropole Aix-Marseille-Provence

- M. Florian SALAZAR-MARTIN

Représentant de l'ACCM

- M. Jean Michel JALABERT
Mme Clotilde MADELEINE

Représentant de la Commune d'Arles

- M. Jean Michel JALABERT

Représentant de la Commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône

- M. Jérôme BERNARD
- Mme Niève CASTEJON

Représentant de la Commune de Martigues

- M. Gaby CHARROUX
- Mme Sophie DEGIOANNI

Représentant de la Commune de Tarascon

- Mme Valérie MARTEL

SÉANCE DU 28 MARS 2025

RAPPORT AU COMITE SYNDICAL

OBJET : Modification des conventions de mise à disposition de personnel et de moyens entre le Département des Bouches-du-Rhône et le SMPF

L'entrée dans la phase des travaux du projet d'aménagement d'échelles fluviales du SMPF à Tarascon, Arles et Port-Saint-Louis-du-Rhône nécessite la mise à jour des conventions de mise à disposition de personnel et de moyens entre le Département et le SMPF, avec la précision sur l'accompagnement technique d'une ingénieure de la Direction des routes et des ports.

Afin de mettre en place un meilleur suivi et d'indiquer clairement les membres de l'équipe en charge du projet au syndicat, et leurs fonctions, nous vous proposons de modifier cette convention en intégrant nominativement l'agent de la DRP désignée pour l'assistance à conduite d'opérations du SMPF.

Les conventions modifiées vous sont présentées en annexe du présent rapport.

Aussi, au bénéfice de ces précisions et après en avoir délibéré, il vous est proposé d'approuver ces projets de nouvelles conventions de mise à disposition de personnel et de moyens.

La Présidente du Syndicat Mixte
Provence Fluviale



Mme Danielle MILON